

L'escroquerie de la prétendue « fraude au nom légal »



[Source : Strategika]

[Auteure :] Valérie Bugault

Valérie Bugault est docteur en droit privé de l'université Panthéon-Sorbonne et avocate. Depuis 2009, elle a cessé ses activités d'avocate pour se consacrer à la diffusion auprès du public du résultat de ses nombreux travaux de recherches. Elle est aujourd'hui analyste de géopolitique (économique, juridique et monétaire) et conférencière. Ses sujets de recherche sont les institutions – nationales et internationales – la monnaie, l'entreprise, le droit et le fonctionnement de l'économie globale.

Elle est auteur de quatre livres, récemment publiés aux éditions Sigest :

– « *Du nouvel esprit des lois et de la monnaie* », co-écrit avec feu Jean Rémy, publié en juin 2017

– « *La nouvelle entreprise* », publié en juillet 2018

– « *Les raisons cachées du désordre mondial* », recueil d'articles, publié le 30 mars 2019

– « *Demain dès l'aube... le renouveau* », publié en septembre 2019

L'analyse des tenants et des aboutissants de cette supercherie laisse apparaître qu'elle n'est pas si anecdotique que ça...

Une certaine faction, en provenance du Canada, voudrait nous faire avaler la farce appelée « fraude au nom légal » afin de justifier la disparition de l'Etat et, un pas plus loin, celle de l'identité même des individus. Car nous allons voir que cette escroquerie aurait ainsi pour effet ultime que les individus, pour se libérer de l'état civil et de l'Etat, devraient abandonner leur filiation afin d'échapper à une prétendue fraude consistant à les considérer comme du « capital » dès leur naissance.

Les tenants et les aboutissants civilisationnels de l'escroquerie appelée « fraude au nom légal »

Il y a, derrière cette escroquerie, tout un fatras d'idées toutes aussi saugrenues les unes que les autres et mélangeant, selon la méthodologie habituelle des globalistes, les vraies et les fausses informations.

D'un côté on constate que les Etats, entités de droit public, sont réellement

inscrits en tant qu'entités commerciales sur des registres du commerce anglo-saxon, ce qui a pour effet de leur dénier toute vocation politique. D'un autre côté on veut nous faire croire que l'institution de l'état civil est initialement corrompue et aurait pour effet de nous mettre en esclavage en faisant passer les humains, dès leur naissance, pour du capital. Ce mélange de vrai et de faux, a pour objectif ultime de laisser croire aux individus que l'état civil lui-même est frauduleux ; la conclusion qui s'impose naturellement serait donc, dans l'idéal, de renoncer au susdit état civil et donc à son nom et à sa filiation.

Tiens, comme c'est curieux... cela nous rapproche furieusement de l'objectif globaliste qui tend à faire perdre aux individus leur identité culturelle et personnelle, afin de mieux les contrôler. Car il est plus simple de contrôler un individu isolé de toute histoire, disposant dès lors d'une volonté très amoindrie, qu'un individu rattaché fermement à un groupe humain et à une histoire personnelle et collective.

Dans cet ordre d'idées, la distanciation entre l'état civil des individus ainsi que leur mise sous tutelle commerciale a déjà des antécédents juridiques dans nos pays, anciennement régis par le droit continental. Citons pêle-mêle : la légalisation des méthodes de PMA, de GPA, la survalorisation des droits (et non des devoirs !) de catégories sociales telles que les femmes, les enfants... Les droits sont ainsi toujours appelés en renforts pour mettre en œuvre l'isolement social ; une supercherie consistant à faire appel aux instincts primaires des individus pour les isoler et ainsi atomiser le groupe social lui-même.

C'est précisément cette méthode qui a été utilisée par les banquiers commerçants qui ont, au moment de la Révolution de 1789, mis en avant les droits et libertés individuelles, aujourd'hui appelés Droits de l'Homme, pour mieux faire disparaître la notion de groupe et d'intérêts de groupe. Seule l'exaspération juridique des droits individuels a pu faire oublier que ces derniers n'avaient de valeur que dans le cadre d'un groupe constitué, qu'il aurait fallu préserver ! La méthode, très efficace, a fait ses preuves : on exacerbe des sentiments individualistes tout en organisant la disparition de leur pertinence ! Car on sait ce que l'exacerbation des prétendus « droits individuels » recoupe : une mise en esclavage forcée de l'humanité au profit des dominants économiques ; le monde rêvé des globalistes ! Le « droit » isole pendant que le « devoir rassemble ».

Cet état d'esclavagisme légal par la mise en œuvre de la servitude volontaire via l'exacerbations des « droits individuels » passe par la disparition de l'histoire collective et de l'histoire individuelle. Ainsi, chacun aura remarqué que la disparition des enseignements historiques chronologiques, quelle que soient les matières (y compris dans les sciences dites dures), est maintenant acté par les pouvoirs publics français, lesquels suivent, et même souvent devancent, les lignes de conduites émanant des « instances » internationales contrôlées par les globalistes.

Quant à la disparition de l'histoire individuelle, elle aura pour point

d'aboutissement le transhumanisme et se contente aujourd'hui de la légalisation, à marche forcée, de la marchandisation du corps, des produits du corps humain et plus généralement du vivant. Le prétendu Etat français – seule sa coquille persiste, vidée de toute substance politique réelle – met, une fois de plus, beaucoup de zèle à traduire en terminologie légale, à la mode réglementaire des pays anglo-saxons dominants, l'esclavagisme des individus sous prétexte de leur libération de toute entrave générée par les liens socio-culturels.

Le Canada, origine géographique de la prétendue « fraude au nom légal »

Il faut bien comprendre que l'escroquerie juridique, appelée « fraude au nom légal » vient d'un pays à cheval entre deux cultures : le Canada. Beigné dans le contexte commercialiste véhiculé par le « droit » anglo-saxon, ce pays se souvient vaguement, ou espère vaguement se souvenir, qu'il est possible de concevoir le monde autrement que par le prisme commercialiste déformant. C'est sur un tel substrat culturel que les globalistes ont pu imaginer ce plan, qu'il faut se résoudre à qualifier de diabolique, consistant – une fois de plus – à exploiter l'ignorance et la crédulité publique, afin de faire avancer leur double agenda globaliste consistant à valider :

- L'isolement des individus, réduits à la portion congrue de quasi seuls tubes digestifs aptent à engloutir du sucre et des produits toxiques. Les organes génitaux devenant de simples outils de jouissance, elle-même de plus en plus virtuelle, ce qui permet de contrôler au mieux la démographie tout en laissant aux individus l'illusion de la liberté et du libre choix ;
- La décrédibilisation des Etats, qui légitimera leur disparition ultérieure.

Une fois de plus, nous nous trouvons, avec cette histoire rocambolesque dite de « fraude au nom légal », dans une situation d'ingénierie sociale consistant à mêler le vrai et le faux tout en validant l'hégémonie anglo-saxonne et la disparition du concept de droit, véhiculé par le seul droit continental, lequel est dès lors relégué aux oubliettes de l'histoire. En l'occurrence, avec cette « fraude au nom légal », les globalistes font avancer leur projet de déconstruction de l'histoire et de disparition du concept même de « civilisation ». Car Histoire et Civilisation supposent – ce sont des conditions sine qua non – une identification claire et précise des individus, seule à même de valider l'existence et la viabilité d'une vie collective effective.

Il convient d'insister sur le fait que par cette prétendue « fraude au nom légal », les tenants du système britannique identifient le « patronyme », issu de l'état civil des personnes, avec la notion de « personne morale » pour prétendre à la fictivité intégrale de toutes les entités juridiques.

Confondre personne physique et personne morale est une très grave ignorance des processus de formation du droit car cela revient à confondre abstraction et fictivité ! C'est aussi une manipulation de la psyché humaine dans le sens du nihilisme.

Si la personne morale est une réelle fictivité juridique, inventée de toute pièce pour les besoins du commerce – surtout pour ceux des banquiers-commerçants – le patronyme ne relève pas, et n'a historiquement jamais relevé, d'une quelconque fictivité juridique. Il s'agit d'un processus d'identification, relevant d'une abstraction, comme le langage ou la comptabilité, destinée à permettre la vie en Société, et donc le développement d'une Civilisation. Car en effet, la vie en Société suppose que les individus sachent à qui ils s'adressent. La connaissance et l'identification des êtres par rapport à leur lignée et à leurs ancêtres appartient à ce processus de mise en confiance et de connaissance qui permet l'établissements de relations sociales, fait d'échanges entre les individus. Il faut se souvenir que derrière la filiation se dessine les contours de la transmission des biens matériels et des valeurs immatérielles propres aux différentes lignées.

A cet égard, il n'est ni étonnant ni anodin de constater que le processus d'effacement de l'identification des humains selon leur lignée va de pair, en occident, avec la disparition des héritages, c'est-à-dire des biens matériels. Des individus dénués de biens matériels n'ont peu à peu plus rien à échanger. Il ne leur restera finalement qu'à offrir à leurs maîtres leur force de travail. Ce qui nous ramène, une fois de plus, au brevet déposé par Microsoft en juin 2019 consistant à lier l'affectation monétaire, par minage de monnaie, à une activité physique du corps humain. Nous aurons ici terminé définitivement la phase civilisationnelle de l'Occident pour valider sa disparition, qui entraînera de façon prévisible, celle du genre humain et du vivant !

La mise en cause des fondements de la civilisation occidentale par l'escroquerie appelée « fraude au nom légal »

Certains interprètes de la prétendue « fraude au nom légal » vont jusqu'à incriminer l'Eglise catholique, qui est en effet historiquement à l'origine de la constitution des états civils, pour prétendre qu'elle est à l'origine de la mise en esclavage commerciale des individus par l'autorisation du « certificat de naissance ». Nous atteignons ici le comble de l'ignorance et de la manipulation ! Il importe de rétablir quelques vérités historiques !

A la chute de l'empire Romain, la vie sociale a été profondément désorganisée dans les territoires anciennement régis par l'empire romain d'occident. Dans ce contexte d'extrême dénuement social, c'est l'Eglise catholique qui a entrepris de reconstruire la société en organisant, dans chaque village, des services d'états civils dans le même temps qu'elle réorganisait les territoires en rendant le service de la « justice », sans lequel aucune vie en société n'est possible. Ainsi, l'Eglise catholique, loin d'organiser le nihilisme social des globalistes d'aujourd'hui, a tout au contraire

historiquement posé les fondements d'un renouveau de la vie collective et sociale. Nous sommes là aux antipodes des velléités globalistes actuelles qui veulent nous faire passer des vessies pour des lanternes en mettant le principe même de l'Eglise catholique au banc des accusés.

Si l'actuelle Eglise catholique a en effet trahi tous ses engagements historiques, ce n'était pas le cas de celle qui a suivi la chute de l'Empire romain : il faut bien prendre garde, dans ce domaine, de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain ! Car la civilisation occidentale doit tout à l'Eglise catholique ! Il est également vrai que cette Civilisation devra sa très prochaine disparition à l'infiltration de l'Eglise catholique par les globalistes. Pour dire les choses autrement : l'actuelle disparition de la civilisation occidentale est intimement liée à la disparition de l'Eglise catholique, laquelle a aujourd'hui renié tous ses fondamentaux historiques pour s'imprégner, jusqu'au cou, des intérêts privés propres à la cause globaliste ; lesquels intérêts sont de nature essentiellement esclavagiste. L'Eglise catholique actuelle est l'antithèse de l'Eglise catholique qui a initié la Civilisation occidentale.